CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E131198** **VALABLE JUSQU'AU** **01/11/2027**

ÉDITÉ LE 11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/2014

Raison sociale : DA COSTA MACARIO

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/09/2024

Capital : 6 000

1638 AVENUE DE LA PLAINE
06250 MOUGINS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES 805210929

Siret : 805 210 929 00024

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 9176513-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 78920091

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 78920091

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 09 81 99 74 56 **Fax :**

Portable : 07 54 58 90 31

Responsabilité légale :
CARDOSO COSTA JOSE ALBERTO DIRECTEUR GÉNÉRAL / VILA REAL DAVID PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.dacostamacario.fr

E-mail : dacostamacario@hotmail.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 489 588 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	24/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 12:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.